



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

Ré

Mc
b

16003757

29 DEC. 2015

au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/01/2016 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0563.880.695

Dénomination

(en entier) : **FAMOCO**

Forme juridique : Société étrangère de droit français

Siège : 59, Avenue Victor Hugo à 75116 Paris (France)

Succursale: 52, Rue des Tanneurs à 1000 Bruxelles

Objet de l'acte : Ouverture d'une succursale belge

Extrait du procès-verbal de la réunion du comité stratégique du 29 septembre 2015:

Les membres approuvent la création d'une succursale en Belgique (Bruxelles), en lieu et place de l'actuel bureau de représentation. Cette succursale sera dénommée « Famoco Belgium » et aura pour adresse le 52 rue des Tanneurs, à B-1000-Bruxelles.

Monsieur Nicolas Berbigier, demeurant 24 rue Capouillet à B-1060 Bruxelles (Saint-Gilles) en sera, à effet de ce jour, le représentant légal et aura les pouvoirs les plus étendus de gestion courante et de représenter la succursale auprès des tiers et dans toute procédure légale l'impliquant.

Les membres donnent tous pouvoirs et mandats à la société civile sous forme de société à responsabilité limitée « CHRISTIAN QUETS CONSULT » à B-1348 Louvain-la-Neuve, 7 rue Marie Gevers, représentée par Monsieur Christian Quets, son gérant, avec droit de substitution, afin d'entreprendre toutes les démarches nécessaires liées à l'immatriculation de la succursale à la Banque Carrefour des Entreprises, au Guichet d'Entreprise, le cas échéant au Registre des Personnes Morales de Bruxelles et auprès des Administrations de la T.V.A. et autres. A cette fin, le mandataire a le pouvoir de signer tous actes, pièces, formulaires et documents.

Ces décisions sont prises à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Activité de la succursale

L'objet est exactement le même que sa maison-mère à savoir:

-la création, le développement et la commercialisation d'applications, de plateformes de développement d'applications et d'objets communicants intelligents et d'échanges de données, notamment sur les secteurs suivants : e-ticketing, e-paiement, e-wallet, e-couponing, terminaux de paiement (fixes et mobiles), cartes de fidélité et la sécurité ;

-la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance et généralement l'exploitation de tous fonds de commerce, usines, ateliers se rapportant à l'une et l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

-la création, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités.

Toutes prestations connexes ou annexes à l'objet social principal susvisé et plus généralement, la réalisation ou la participation directe ou indirecte à toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Extrait des statuts de la maison-mère:

TITRE I. FORME - DENOMINATION – OBJET - SIEGE – DUREE

Article 1. FORME

La société (la « Société ») a été constituée par acte sous seing privé en date du 22 septembre 2010 et immatriculée au greffe du tribunal de commerce de Paris en date du 26 octobre 2010.

La présente Société par Actions Simplifiée est régie par les lois et règlement en vigueur et notamment par les articles L. 227-1 à L. 227-20 du code de commerce ainsi que par les dispositions des présents statuts.

Elle fonctionne sous la même forme avec un ou plusieurs associés.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Volet B - Suite

En vertu des dispositions de l'article L. 227-2 du code de commerce, la Société ne pourra pas faire d'offre au public.

Article 2. OBJET

La Société a pour objet, en France et dans tous les pays :

-la création, le développement et la commercialisation d'applications, de plateformes de développement d'applications et d'objets communicants intelligents et d'échanges de données, notamment sur les secteurs suivants : e-ticketing, e-paiement, e-wallet, e-couponing, terminaux de paiement (fixes et mobiles), cartes de fidélité et la sécurité ;

-la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance et généralement l'exploitation de tous fonds de commerce, usines, ateliers se rapportant à l'une et l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

-la création, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités.

Toutes prestations connexes ou annexes à l'objet social principal susvisé et plus généralement, la réalisation ou la participation directe ou indirecte à toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Article 3. DENOMINATION

La dénomination sociale est : « FAMOCO »

Dans tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « Société par Actions Simplifiée » ou des initiales « S.A.S. » et de l'énonciation du capital social.

Article 4. SIEGE SOCIAL

Le siège de la Société est : 59, avenue Victor Hugo - 75116 Paris

Il peut être transféré en tout autre endroit de la même ville ou du même département par simple décision du président qui, dans ce cas, est autorisé à modifier les statuts en conséquence et partout ailleurs sur décision extraordinaire de la collectivité des associés.

Article 5. DUREE – ANNEE SOCIALE

La durée de la Société est de 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Pour extrait conforme,

Christian QUETS
Mandataire